
Programme de Formation

Bilan de compétences 24h

Organisation

Durée : 24 heures sur 3 mois maximum (planning à définir ensemble en amont)

Mode d'organisation : Mixte

Tarif : 1900 euros

Intervenante : Adeline COMPERE, Psychologue du Travail et consultante bilan de compétences

Contenu pédagogique



Objectifs pédagogiques

Le bilan de compétences permet au bénéficiaire d'effectuer l'analyse de son parcours professionnel et personnel, ses aptitudes et sa motivation, afin de pouvoir élaborer un projet d'évolution professionnelle.

Il permettra également d'analyser ses valeurs, ses centres d'intérêts, ses freins et ses compétences.

Dans un deuxième temps, il s'agira de définir les pistes d'évolution professionnelle en adéquation avec les attentes de la personne, la réalité du secteur économique et le marché local du travail

Puis de définir un plan d'action pour la mise en œuvre de ce projet, qui peut nécessiter selon la situation, une formation, une VAE, ou un accès direct à l'emploi.



Description

Le bilan de compétence est individuel et personnalisé, un psychologue du travail expérimenté vous accompagne pendant toute sa durée. Il est adapté aux besoins du bénéficiaire, à sa situation professionnelle, à ses objectifs et à ses contraintes (organisation du temps, contenu). La durée du bilan s'étend sur 2 ou 3 mois. Le bilan démarre par un entretien d'information (gratuit) avec le conseiller bilan. Il comprend 3 phases, conformément à la loi:

1° Une phase préliminaire qui a pour objet :

- a) D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire,
- b) De déterminer le format du bilan de compétences le plus adapté à la situation et aux besoins de la personne : durée, en distanciel ou présentiel, rythme...
- c) De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan : programme, présentation des outils...
- d) De contractualiser la démarche,
- e) De définir un calendrier des démarches à effectuer pour le bénéficiaire tout au long de la prestation en fonction des activités proposées.

2° Une phase d'investigation qui permet au bénéficiaire :

D'analyser le parcours du bénéficiaire à l'aide d'outils choisis en fonction de ses besoins afin de repérer ses points forts et ses points de progression, de construire son projet professionnel, d'en vérifier la pertinence, et d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

3° Une phase de conclusion qui a pour objet :

- a) De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- b) De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
- c) De prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels ;



d) D'organiser un entretien de suivi à 3 mois, à 6 mois et à 12 mois avec le prestataire de bilan de compétences.

Un document de synthèse est remis à l'issue du bilan.

Prérequis

Aucun

Modalités pédagogiques

2 possibilités de réaliser cet accompagnement:

- en Présentiel au sein du centre d'affaires SYMBIOSE, 65 rue de la garriguette à SAINT-AUNES
- en distanciel

Moyens et supports pédagogiques

La prestation s'organise autour d'échanges lors des entretiens individuels personnalisés, en présentiel et/ou en distanciel.

Plusieurs outils seront proposés et adaptés aux besoins du bénéficiaire:

- Remise d'un livret de suivi du bilan de compétences
- Outils d'analyse pour la connaissance de soi : tests de personnalité au travail, valeurs, aptitudes et intérêts personnels...
- Outils d'analyse et d'évaluation des expériences, des compétences, connaissances et capacités
- Outils d'analyse des secteurs professionnels et des métiers : étude des fiches métiers ROME et RNCP, découverte des secteurs professionnels à travers des enquêtes métier, création et activation de son réseau.
- Information sur les dispositifs d'aides à l'emploi et la formation, sources de financement
- Analyse de l'offre de formation et ingénierie financière
- Elaboration du ou des plans d'actions
- Outil de synthèse (fiche de rédaction)

Modalités d'évaluation et de suivi

Une auto évaluation de la progression est réalisée au cours de bilan afin de vérifier l'appropriation des outils par le bénéficiaire.

Une feuille d'émargement est signée à chaque fin de séance.

Un questionnaire pour une évaluation de la satisfaction est remis à la fin du bilan.

A la fin de la prestation, la synthèse du bilan professionnel et un Certificat de réalisation sont remis au bénéficiaire.

Trois rdv de suivi sont réalisés : à 3, 6 et 12 mois.

Accessibilité personnes en situation de handicap

L'accès aux personnes en situation de handicap est possible dans nos locaux. Merci de vous mettre en amont en relation avec votre consultante afin d'échanger sur les possibilités de prise en charge en fonction du handicap.

Cadre réglementaire et déontologique

Le bilan est réglementé par les articles L6313-1 et L6313-4 et R6313-4 à R6313-8 du code du travail.

En tant qu'« Action de Formation », le bilan de compétences doit aussi répondre aux exigences liées à la Formation Professionnelle et l'accréditation Qualiopi.

L'accompagnement repose sur des valeurs d'écoute, de respect, de non-jugement et de confidentialité.

Le consultant adopte une posture de guidance bienveillante, facilitant la libre expression et la formalisation du ou des projets.

Le consultant respecte la charte déontologique des consultants en bilan de compétences de Crealead. Il s'assure notamment du caractère volontaire de la démarche de bilan initiée par le bénéficiaire, il adopte une posture de neutralité et respecte la confidentialité

Le bénéficiaire s'engage à être présent à chaque rdv fixé et à s'investir dans le travail d'analyse et de recherche programmé entre chaque séance.

Le bilan nécessite un investissement, une implication personnelle et un travail personnel de recherche d'informations complémentaires et/ou de rencontres avec des professionnels.

NOM et signature du bénéficiaire :